

Commission permanente sur l'inspecteur généra	Commission	permanente si	ur l'inspecteur	généra
---	------------	---------------	-----------------	--------

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Rapport déposé au conseil municipal le 15 JUIN 2020

Rapport déposé au conseil d'agglomération le 18 JUIN 2020



Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidence

Mme Manon Barbe Arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

M. Michel Gibson Ville de Kirkland

Mme Christine Black Arrondissement de Montréal-Nord

Mme Marie-Andrée Mauger Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce

M. Alan DeSousa Arrondissement de Saint-Laurent

M. Mitchell Brownstein Ville de Côte Saint-Luc

Mme Nathalie Pierre-Antoine Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal Montréal, le 15 juin 2020

Mme Valérie Plante Mairesse de Montréal Membres des conseils municipal et d'agglomération Hôtel de ville de Montréal 155, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la mairesse,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspectrice général du rapport intitulé Rapport annuel 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Barbe Présidente Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 23 mars 2020, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public son rapport annuel portant sur l'année 2019, sa cinquième année d'existence. Puis, le 29 avril dernier, l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, en a fait la présentation dans le cadre d'une séance de travail de la Commission sur l'inspecteur général, qui s'est tenue en visioconférence afin de respecter la directive de distanciation physique de la Santé publique dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. À cette occasion, les membres de la Commission ont pu échanger avec l'inspectrice au sujet du contenu de ce 5e rapport annuel du BIG. Puis, la Commission a délibéré pour convenir de deux recommandations à émettre.

LE RAPPORT

Le rapport annuel du BIG a permis à l'inspectrice générale de rendre compte de ses travaux menés en 2019, cinquième année d'existence de ce bureau. Une année qu'elle qualifie de charnière depuis la création du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal en 2014. Également, l'année la plus productive, notamment en termes du nombre de dossiers traités.

Le BIG a reçu 296 dénonciations, parmi lesquelles 147 relevaient bien de son bureau et qui ont, par conséquent, mené à l'ouverture d'un dossier d'enquête administrative. De plus, ces dénonciations ont mené à l'ouverture de sept dossiers de vigie, à l'initiative du BIG, ainsi qu'à 375 remises volontaires. Au cours de 2019, 154 dossiers ont été traités et fermés. Parmi ceux-ci, 67 dossiers avaient été ouverts au cours des années antérieures.

Quant aux rapports, l'équipe en a produit six qui ont tous été rendus publics au cours de l'année 2019, et ce, en plus du rapport de mi-année qui faisait essentiellement état de l'enquête approfondie menée concernant la gestion des sols contaminés. En outre, le BIG a dispensé 292 heures de formation à 2 734 ressources de la Ville de Montréal au sujet de l'intégrité du processus de gestion contractuelle. M^e Bishop précise que son bureau priorise l'offre de cette formation.

Dans le rapport annuel 2019, l'inspectrice rappelle l'important apport des lanceurs d'alerte aux travaux menés par son bureau, en plus de souligner à grand traits la participation de ces personnes, qui ont largement contribué aux résultats des enquêtes menées par le BIG. Ceci démontre bien le lien de confiance établi avec le BIG au fil du temps. D'autre part, Me Bishop a expliqué que le nouveau mandat conféré au BIG en vertu de la *Loi sur l'autorité des marchés publics* (LAMP) n'a pas amené de surcharge à son équipe, contrairement à ce qui était anticipé, puisque seul deux dossiers ont été ouverts en la matière au cours de l'année 2019.

Me Bishop a également fait état de suivis réservés à des recommandations contenues aux rapports 2019 du BIG et de la Commission permanente sur l'inspecteur général (CIG), notamment dans deux dossiers distincts, celui du bassin du nouveau complexe aquatique Rosemont et celui de la réfection du chalet-restaurant du Parc Lafontaine. Elle y déplore les suites qui leur ont été réservées à ce jour. Dans le premier cas, le Service de la gestion et de la planification immobilière n'a pas retiré le mandat de surveillance des travaux des bassins à la firme externe, tel que recommandé par le BIG et la réponse

du comité exécutif qui donnait son aval à cette recommandation. Il a plutôt été décidé de maintenir le mandat de surveillance pour éviter la perte de garantie de l'ouvrage en prenant des mesures alternatives de suivis par le contrôleur général de la Ville. Ainsi, puisque la mise en œuvre ne va pas dans le sens de la réponse du comité exécutif, la Commission est en attente d'une nouvelle réponse du comité exécutif révisée en conformité avec la réalité. Dans le second dossier, l'inspectrice a résilié le contrat de la firme Desjardins Bherer, qui avait bénéficié d'un avantage indu par rapport à la compétition en raison du lien personnel qui existait avec une employée de la Ville qui avait participé au processus d'appel d'offres. Cependant, une recommandation du BIG et de la CIG voulant également que cette firme soit inscrite au registre des personnes inadmissibles pour un an n'a pas connu de suite à ce jour.

En conclusion de sa présentation, M^e Bishop informe les commissaires qu'elle prévoit consacrer le plus de ressources possibles parmi les membres de son équipe au travail de détection des signes de collusion, et ce, en raison de l'envergure du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'ordre de 6 G\$ pour l'année 2020. En outre, la vérificatrice mentionne que ce travail sera d'autant plus nécessaire en raison de l'effet dévastateur de la pandémie sur l'économie et le marché de la construction. Elle anticipe que ceci aura pour effet de laisser plusieurs coquilles vides à acquérir pour les plus grosses firmes, qui pourraient alors dominer sur les marchés publics.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Commission apprécie la veille constante effectuée par le BIG des appels d'offres visant à garder les marchés ouverts et à favoriser une saine concurrence au bénéfice de la Ville de Montréal et de ses contribuables. La Commission apprécie également que le BIG note la qualité du travail des employés municipaux, le lien de confiance développé avec le BIG, les bonnes pratiques en place et celles généralement adoptées par la Ville en aval de ses recommandations.

Les membres de la Commission ont grandement apprécié la présentation de Me Bishop. Cependant, dans deux dossiers distincts, la Commission est inquiète d'apprendre un délai dans la mise en œuvre d'une recommandation et un écart entre la réponse du comité exécutif à une recommandation de la CIG et la mise en œuvre de cette réponse. Bien que la commission comprenne qu'un délai ou un changement dans la mise en œuvre d'une recommandation pour des raisons juridiques ou autres puisse survenir, la Commission s'inquiète de constater une inadéquation entre la réponse du comité exécutif à une recommandation de la CIG comparativement aux actions prises par l'appareil administratif pour y donner suite. La Commission est néanmoins rassurée d'apprendre que l'inspectrice effectue un suivi rigoureux de ses recommandations, ce qui incite la Commission à recommander la production de suivis systématiques au conseil municipal dans le futur.

En conclusion, la Commission est préoccupée par deux principaux éléments : le suivi de la mise en œuvre des recommandations du BIG et la formation en matière de gestion contractuelle de toutes les ressources de la communauté municipale impliquées, incluant les personnes élues. Du point de vue de la Commission, des mesures doivent être mises en place pour systématiser le suivi de la mise en œuvre des recommandations du BIG et pour rendre obligatoire la formation des ressources qui prennent part aux processus d'appels d'offres et des personnes élues qui ont à prendre des décisions sur les dossiers de gestion contractuelle.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, ainsi que les membres de son équipe, en plus de saluer leur travail remarquable. De plus, à l'instar de l'inspectrice, la Commission souligne la collaboration des nombreuses personnes, ressources des différents services, arrondissements et firmes sans lesquelles l'équipe du BIG ne saurait être aussi bien aiguillée.

La Commission fait les deux recommandations suivantes à l'Administration :

ATTENDU que la mise en œuvre des réponses du comité exécutif aux recommandations de la CIG peut être appelée à évoluer en fonction de développements juridiques ou autres, comme c'est le cas dans un dossier de ce rapport :

ATTENDU la nécessité pour les personnes élues d'être informées des suites réservées aux recommandations du BIG :

R-1

Que le BIG assure un suivi systématique au conseil municipal de la mise en œuvre effective de ses recommandations, et ce, telles qu'avalisées par le comité exécutif:

ATTENDU l'importance que toutes les unités d'affaires adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion contractuelle ;

ATTENDU l'importance d'appliquer des méthodes de travail uniformes au sein de l'appareil municipal ;

ATTENDU l'efficience des interventions du BIG en amont des octrois de contrats, notamment en ce qui a trait à la continuité du processus et au respect des échéances de projets;

R-2

Que l'Administration rende obligatoire la formation du BIG intitulée « L'inspecteur général et la Loi sur l'Autorité des marchés publics » en matière de gestion contractuelle pour toutes les ressources de la communauté municipale impliquées dans les processus d'octroi des contrats et pour toutes les personnes élues, qui prennent des décisions relatives aux octrois et à leur suivi;
